

Prévoyance Collectivités territoriales

Avenant à votre contrat
CNRACL
n°2 311867 1012 01R77

- ▶ Pour le souscripteur

**MAIRIE DE MARMANDE
47200 MARMANDE**

- ▶ Pour la couverture de vos obligations statutaires envers vos agents

AXA Santé et Collectives

AXA France Vie S. A. au capital de 487 725 073 €. 310 499 959 R.C.S. Nanterre.
AXA Assurances Vie Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le Code des Assurances

***Sont nuls tous renvois, adjonctions ou modifications matérielles
non approuvés par la Direction Assurances Collectives de l'assureur.***

Votre avenant :

Le présent avenant a pour objet de modifier comme suit les dispositions suivantes du contrat 2 311867 1012 01R77et d'annuler la lettre de résiliation qui vous a été adressée.

Changement de taux

Le taux de cotisation est porté à **1,57 %** de la base de l'assurance pour l'ensemble des adhérents à effet du **01/01/2019**.

Franchise

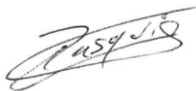
La franchise en accident du travail est de **30 jours fermes** à compter du **01/01/2019**.

Une franchise de **10%** sur les indemnités journalières est appliquée à compter **du 01/01/2019**

Les autres clauses et conditions du contrat demeurent inchangées.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire signé du présent avenant dans un délai de deux mois après que nous l'ayons signé.

Fait en deux exemplaires.

<p>POUR VOUS, souscripteur</p> <p>à _____ le _____</p>	<p>POUR NOUS, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE</p> <p>à Marly le Roi, le 29 janvier 2019</p>  <p>Florence Pasquie Dussoubs Direction des Engagements Collectives Responsable Collectivités Locales</p>
<p>Pour le Centre de Gestion Monsieur le Président Jean DREUIL</p> <p>à Agen, le _____</p>	